

AVANT-DIRE

« (...) en ce qui concerne de Gaulle, la plus sûre façon de trahir un héritage qui est uniquement éthique, c'est d'essayer d'en faire un produit politique de consommation courante. »

Romain Gary.

Le 28 avril 1969, une poignée de minutes après minuit, l'Élysée diffusait un communiqué du général de Gaulle : *Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi.*

Son retrait fut consécutif à l'échec du référendum qu'il avait ardemment désiré afin de se soustraire aux pesanteurs idéologiques de son électorat et pour prendre quelque distance avec la grande famille gaulliste dont il se méfiait : *Je n'aime pas les miens car ils aiment trop l'argent.* Aux turbulences de mai 68 et à la majorité « introuvable » et conservatrice issue des législatives de juin, il voulut subs-

tituer une sorte de Pentecôte démocratique afin de poursuivre la « vaste mutation » qu'il était désireux d'accomplir, pour peu que le peuple y consente. Ce jour-là, les Français lui dirent « non ». *Je tombe sur la participation, dira le vieux général à Malraux, la participation, c'était un symbole, vous voyez ce que je veux dire. (...). Et vous savez bien que la France, en votant contre moi, n'a pas écarté les régions, le sénat, et ainsi de suite : elle a écarté ce que symbolisait la participation.*

La participation, c'est-à-dire la transformation des structures sociales par l'association directe des intéressés aux décisions, constitua un thème essentiel de sa philosophie politique. Il rompit le silence la première fois sur la politique sociale dans le discours fondateur qu'il prononça à Oxford en novembre 1941 en réplique à la promulgation de la charte du travail par le gouvernement de Vichy au début d'octobre. Il avait déjà retenu la leçon des événements de 1940. Face à la débandade des élites, dont très peu l'accompagnent dans sa cavalcade résistante, il acquiert la conviction que la dimension sociale du conflit s'annonce comme la question incontournable des années à venir car *le vieux capitalisme n'est plus susceptible de donner à tous ceux qui produisent, l'impulsion, la volonté, la passion de produire et de créer.*

Lors de la séance du Palais de Chaillot au début de septembre 1944, qui est la première rencontre of-

ficielle entre la France combattante et la Résistance intérieure, à Georges Bidault, président du Conseil national de la Résistance, nouveau ministre des Affaires Etrangères, qui en appelle à une « révolution par la loi », de Gaulle répond que « la France veut faire en sorte (...) que les grandes ressources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous ». S'ensuivront un large programme de nationalisations, des réformes sociales, la création du commissariat au Plan et une volonté de développer un « régime d'association » dans les entreprises entre « tous ceux qui y prodiguent leur peine », clé du « fondement de la reconstruction de la France ».

Dès la fondation du RPF (Rassemblement du peuple français) en 1947, puis tout au long de sa vie politique, et avec une constance remarquable, il a cherché à mettre en œuvre une troisième voie qui doterait les « apporteurs de travail » de droits égaux à ceux des « apporteurs de capitaux ». Récusant le communisme, négateur de l'initiative, menaçant pour les libertés individuelles, et un libéralisme sans éthique, livrant l'Etat aux féodalités financières, il pensa trouver cette voie avec l'association du capital et du travail, avec la participation et l'intéressement aux résultats.

Certes, les ordonnances de janvier 1959 et d'août 1967 vont instituer des formes de partage de la ri-

chesse, mais le général de Gaulle, aiguillonné par les gaullistes de gauche, vise plus haut, plus loin, car il ne considère pas que *le salariat, c'est-à-dire l'emploi d'un homme par un autre, doit être la base définitive de l'économie française*. Et c'est là que les choses se gâtèrent. A l'exception du mouvement des Scop (sociétés coopératives de production) et hormis quelques Jeunes Turcs patronaux, le CNPF tomba à bras raccourcis sur le volontarisme participatif du général. La plupart des syndicats de salariés ne furent guère mieux disposés, la CGT sonnant la charge contre les « duperies » de la participation. La classe politique à son tour entra la danse. A propos des ordonnances de 1967, François Mitterrand, leader de la gauche, jugea qu'il s'agissait de « sucettes et gadgets » jetés « à la tête des travailleurs ».

Au sein de sa propre majorité, le général de Gaulle rencontra souvent résistances et scepticisme. Loin d'être un sujet consensuel, la politique sociale inspirée par le général fut, parmi les gaullistes, un sujet de discorde et un facteur de clivage. Les gaullistes de gauche, qui bataillaient en première ligne sur la participation, n'étaient qu'une minorité que leurs compagnons tenaient pour des utopistes. Georges Pompidou lui-même n'eut pas de mots assez durs pour qualifier ceux qui avaient, selon lui, « farci la tête du Général de leurs rêveries », en l'occurrence Louis Vallon et René Capitant. Conseillé par Ambroise Roux, éminence grise du patronat, le Premier ministre tenta souvent de différer l'étude

des réformes sociales ou d'en édulcorer le contenu, ce qui, à plusieurs reprises, irrita le chef de l'Etat qui donna congé à Georges Pompidou après les législatives de juin 1968 pour accélérer les réformes sociales.

Mais à l'issue des législatives, le scrutin ramena dans ses filets une Chambre conservatrice, *la majorité de la trouille*, estima de Gaulle qui s'interrogea : *que faire avec ces gens-là ?* Comment mettre en œuvre une politique progressiste centrée sur la participation alors que le curseur majoritaire s'était déplacé vers la droite ? Terrible équation que le chef de l'Etat pensa résoudre en provoquant un référendum pour en appeler au peuple directement afin qu'il se prononce sur une ambition participative qui avait élargi ses horizons en visant à rendre les citoyens maîtres de leur destin dans l'entreprise, dans la cité et dans la nation. On connaît la suite... Une France glissant du gaullisme héroïque vers le gaullisme d'affaires et, dès lors que l'alchimie de l'Illustre n'opérait plus, une lente dérive vers le conservatisme social.

Il reste que le bilan des initiatives sociales prises sous l'autorité du général, par des ministres du Travail qui ont été des réformateurs, n'est pas négligeable. Elles comportent les réformes de la Libération, avec l'institution des comités d'entreprise, des ordonnances sur l'intéressement, sur le « partage des fruits de l'expansion » et des disposi-

tions pour instaurer et étendre l'actionnariat ainsi que des mesures favorisant le dialogue social avec la reconnaissance de l'exercice du droit syndical dans toutes les entreprises. Pourquoi ces initiatives, qui ont modifié le sort des salariés, n'ont-elles pas laissé une empreinte plus profonde ? Sans doute parce que, la mémoire collective retient plus facilement les réformes arrachées par la lutte que celles qui ont été accordées sans grève ni affrontement.

Pour tenter d'arrimer le général à droite et afin qu'il soit présentable sur la photo de famille, les petits chambellans gaullistes gommèrent ses « incongruités » sur la participation avant de l'installer dans la statue de pierre de l'homme du 18 Juin. On eut ainsi la certitude qu'on ne parlerait de lui que pour évoquer des hommages posthumes ou des cérémonies commémoratives afin que les petits enfants se souviennent qu'un jour de juin 1940 ce grand olibrius se dressa face « à une clique de politiciens tarés et d'affairistes sans honneur » pour sauver une certaine idée de la France.